



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2023-60EP REFECTION D'ETANCHEITE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Conditions de remise des offres













DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES **MERCREDI 10 JANVIER 2024 A 12H00**

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

(Il est rappelé que seule la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.)

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2023-60EP REFECTION D'ETANCHEITE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Lot 01 : 18 semaines Lot 02 : 24 semaines.
	Négociation	Facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire CANDIDATURE (proc)	8
PIECES DE L'OFFRE (lot) :	9
6.2 - Présentation des variantes.....	9
6.3 - Visites sur site OBLIGATOIRE.....	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.2 - Transmission électronique.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours.....	15
10 – Notification et information des candidats	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne 2023-60EP REFECTION D'ETANCHEITE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ferme de l'Hôpital - 35, rue Louise Auban-Moët - 51200 EPERNAY : *réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse exposé au SUD en remplaçant l'étanchéité gravillonnée par une étanchéité autoprotégée et la pose de panneaux solaires sur la toiture terrasse exposée Sud.*

MAVA - Parc des loisirs Roger MENU - 51200 EPERNAY : *Pose de panneaux solaires sur 2 toitures-terrasses en conservant le système d'étanchéité actuel (pose dito installation existante).*

Espace LALO, Allée LALO - 51200 EPERNAY : *Pose de panneau solaire uniquement sur la partie parking au vu du diagnostic de la structure de la charpente bois.*

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	ETANCHEITE DU BATIMENT "FERME DE L'HOPITAL"
02	INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR TROIS (3) BATIMENTS COMMUNAUX

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45261210-9	Travaux de couverture
45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement sera solidaire** pour l'exécution du marché public, **de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles** à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : BUREAU VERITAS - 54 Rue René Cassin, 51430 Bezannes - Mme Charlotte THIERRY - 06 73 19 32 61 charlotte.thierry@bureauveritas.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L : Solidité des ouvrages constitutifs ou indissociables au bâtiment

LE : Solidité des existants

SEI : : Sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public

Vérification initiale des installations électriques

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par BUREAU VERITAS 54 Rue René Cassin, 51430 Bezannes

Monsieur M. Thomas DEDOURS - 03 59 57 21 04 thomas.dedours@bureauveritas.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution est de **24 semaines**.

- Lot 01 ETANCHEITE DU BATIMENT "FERME DE L'HOPITAL » : **18 semaines**

Période de préparation 8 semaines

Travaux : 10 semaines

Lot 02 INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR TROIS (3) BATIMENTS

COMMUNAUX : **24 semaines**

Période de préparation : 8 semaines

Travaux : 16 semaines

Lots	Date de commencement des travaux
Lot 01 Etanchéité du bâtiment "Ferme de l'Hôpital	AVRIL 2024
Lot 02 Installation de panneaux photovoltaïques sur trois (3) bâtiments communaux :	AVRIL 2024

L'exécution du marché débute à compter de la date de notification de l'ordre de service.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- L'attestation de visite obligatoire
- Les plans :
 - *Vue en plan des toitures de la Ferme de l'Hôpital en pdf et dwg*
 - *Vue en plan des toitures de l'Espace LALO en pdf et dwg*

- *Vue en plan des toitures à la MAVA en pdf et dwg*
- Le rapport étude de faisabilité Ferme de l'Hôpital
- Le rapport étude de faisabilité Lalo
- Le rapport étude de faisabilité MAVA
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
- Le planning prévisionnel
- Le manuel utilisateur XMARCHES

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées **en langue française** et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire **CANDIDATURE (proc)**

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)
Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (A fournir en annexe du DC2)

Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (A fournir en annexe du DC2)

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat (A fournir en annexe du DC2)

Eventuelles attestations environnementales, certificats ou labels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE (lot) :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format EXCEL et au format PDF**
- **Une attestation de visite des sites (OBLIGATOIRE)**: *Veillez prendre contact avec Monsieur Paul aux coordonnées indiquées à l'article 9.1 du présent règlement de consultation.*
- **Une notice environnementale** : performances du candidat en matière de protection de l'environnement
- **Un Mémoire technique** contenant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat :

Pour le lot n°01 Etanchéité du bâtiment « Ferme de l'Hôpital »

- **L'organisation du chantier** : moyens matériels et humains affectés au chantier
- **Les fiches techniques** correspondant aux matériaux et équipements proposés par le candidat
- **Hygiène et sécurité** : organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité
- **Une notice environnementale** : performances du candidat en matière de protection de l'environnement

Pour le lot n°02 Installation de panneaux photovoltaïques sur trois (3) bâtiments communaux :

- Caractéristiques principales de l'installation photovoltaïque et caractéristiques des modules photovoltaïques : **Fournir Fiches techniques des matériaux + Plans de calepinage des panneaux photovoltaïques en toiture.**
- **Performances des solutions techniques pour la supervision à distance du rendement**
- **Installations courant forts/faibles proposés**
- **L'organisation du chantier** : moyens matériels et humains affectés au chantier (CV), qualifications du personnel dédié
- **Hygiène et sécurité**
- **Un Planning d'exécution détaillé (phasage des travaux en semaines).**
- **Une notice environnementale** : performances du candidat en matière de protection de l'environnement

Il est demandé aux candidats de nommer les fichiers et de les découper informatiquement en cohérence avec les éléments sollicités ci-dessus : 1/ Acte d'engagement, 2/ DPGF 3/ Attestation de visite 4/ Notice environnementale 5/Mémoire technique (contenant planning, notice environnementale...)°

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NOTA : Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents listés à l'article 10 du présent document (attestation de régularité cotisations sociales, attestation fiscale, attestation d'assurance, K bis etc...).

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant

de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site **OBLIGATOIRE**

Une visite sur site est obligatoire. **L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.**

Les conditions de visites sont les suivantes : **Pour ce faire, veuillez prendre contact auprès de Monsieur PAUL ou Monsieur BENTAÏBA aux coordonnées indiquées ci-dessous (Article 9).** A l'issue de cette visite, une attestation vous sera remise et devra être jointe à votre offre

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en oeuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :"

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.** La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2023-60EP. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 Etanchéité du bâtiment « Ferme de l'Hôpital »

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	40 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

PRIX DES PRESTATIONS	50 %																		
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = 50 * (P0/P)$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0: Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>																		
VALEUR TECHNIQUE	40%																		
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 40 points.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 points : Moyens humains et techniques (CV, encadrement, organigramme, matériaux, moyens techniques) - 20 points : Matériaux et équipements (fiches techniques) - 10 points : Hygiène et sécurité (organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité) <p>Une note NQ sur 40 points sera attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NT sur 40 points</p>																		
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10%																		
<p>Elles seront appréciées au regard des informations transmises dans la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux, selon le barème ci-après.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td>10</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td>7.5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td>5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td>2.5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Très insuffisant</i></td> <td>1</td> <td>point</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td>0</td> <td>point</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une note NE sur 10 points est attribuée à chaque candidat.</p>	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	7.5	points	<i>Moyen</i>	5	points	<i>Insuffisant</i>	2.5	points	<i>Très insuffisant</i>	1	point	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NE sur 10 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																	
<i>Satisfaisant</i>	7.5	points																	
<i>Moyen</i>	5	points																	
<i>Insuffisant</i>	2.5	points																	
<i>Très insuffisant</i>	1	point																	
<i>Sans réponse</i>	0	point																	

**LOT 01 : La note globale sur 100 points est l'addition des notes obtenues à chaque critère :
N = NP + NQ + NE**

Pour le lot n°02 Installation de panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments communaux

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
2-Prix des prestations	40 %
3- Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

VALEUR TECHNIQUE	50%																				
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 50 points. La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 points : caractéristiques principales de l'installation photovoltaïque et des modules photovoltaïques ✓ 10 points Caractéristiques des modules photovoltaïques ✓ 10 points Solutions techniques compatibles avec l'existant pour la supervision à distance du rendement des PV ✓ 5 points : Equipements techniques des installations courant forts/faibles proposés ✓ 10 points : Organisation du chantier (Moyens humains et techniques : CV, encadrement, organigramme, matériaux, moyens techniques) Hygiène et sécurité (organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité) ✓ 5 points : Performances en matière de protection de l'environnement (actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux) <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td>10</td> <td>5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td>7.5</td> <td>3.75</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td>5</td> <td>2.5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td>2.5</td> <td>1.25</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td>0</td> <td>0</td> <td>point</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une note NQ sur 50 points sera attribuée à chaque candidat.</p>	<i>Très satisfaisant</i>	10	5	points	<i>Satisfaisant</i>	7.5	3.75	points	<i>Moyen</i>	5	2.5	points	<i>Insuffisant</i>	2.5	1.25	points	<i>Sans réponse</i>	0	0	point	<p>Note NT sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	10	5	points																		
<i>Satisfaisant</i>	7.5	3.75	points																		
<i>Moyen</i>	5	2.5	points																		
<i>Insuffisant</i>	2.5	1.25	points																		
<i>Sans réponse</i>	0	0	point																		
PRIX DES PRESTATIONS	40 %																				
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = 40 * (P0/P)$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p>Une note NP sur 40 points sera attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NP sur 40 points</p>																				
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10%																				
<p>Elles seront appréciées au regard des informations transmises dans la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux, selon le barème ci-après.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td>10</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td>7.5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td>5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td>2.5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Très insuffisant</i></td> <td>1</td> <td>point</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td>0</td> <td>point</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une note NE sur 10 points est attribuée à chaque candidat.</p>	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	7.5	points	<i>Moyen</i>	5	points	<i>Insuffisant</i>	2.5	points	<i>Très insuffisant</i>	1	point	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note ND sur 10 points</p>		
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																			
<i>Satisfaisant</i>	7.5	points																			
<i>Moyen</i>	5	points																			
<i>Insuffisant</i>	2.5	points																			
<i>Très insuffisant</i>	1	point																			
<i>Sans réponse</i>	0	point																			

LOT 02 : La note globale sur 100 est l'addition des notes obtenues à chaque critère :

$$N = NQ + NP + NE$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Négociations :

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité** d'engager (via le **profil acheteur XMARCHES**) des négociations auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation. La négociation s'effectue avec l'ensemble des candidats.

A la suite de cette négociation chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé **après identification**, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Renseignement(s) administratif(s) :

VILLE D'EPERNAY

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Mmes GILLES / PLUCHART/ MORLET

/EYANG EDANG

03.26.53.37.09 /08 / 34 / 35

Renseignement(s) technique(s) :

Ville d'Epernay

Direction Générale des Services Techniques

Monsieur Julien PAUL

Port : 06 48 43 81 00

Monsieur Djamel BENTAIBA

Port : 06 87 86 98 55

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF: (datant de moins de 6 mois)**
<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale:
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle entreprise.**
- **Une attestation d'assurance au titre de la garantie décennale**
- **Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 3 mois)**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

LES CANDIDATS SONT INVITES A REMETTRE CES DOCUMENTS DES LE DEPOT DE L'OFFRE DANS UN SOUCI DE BONNE GESTION DES DELAIS DE PROCEDURE.

Les documents d'exécution du marché tels que les avenants, actes de sous-traitance seront notifiés également par voie électronique.